

# CALYPSO

# JUIN 2020

## PART HO

### Communication à caractère promotionnel

**Titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance.  
Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions ».**

**Émetteur :** BNP Paribas Issuance B.V.<sup>1</sup>, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.

**Garant de la formule :** BNP Paribas S.A.<sup>1</sup>. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.

**Durée d'investissement conseillée pour bénéficiaire de la formule de remboursement :** 12 ans (en l'absence de remboursement anticipé automatique). L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies.

**Éligibilité : Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation uniquement.** L'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

**Cotation :** Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).

**ISIN :** FR0013487923.

**Période de souscription : Du 6 Mars 2020 au 29 Juin 2020 (pouvant être clôturée sans préavis).**

Ce document à caractère promotionnel n'a pas été rédigé par l'assureur.

<sup>1</sup> Notations de crédit au 20 Février 2020 : Standard & Poor's A+ / BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

# OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

## POINTS CLÉS

Calypso Juin 2020 Part HO, titre de créance présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, présente les caractéristiques suivantes :

Une exposition liée à l'évolution de l'indice EURO iSTOXX® Ocean Care 40 Decrement 5 % Index (ci-après « l'Indice »), qui calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an.

En cours de vie :

Chaque trimestre, à partir du trimestre 1, le versement potentiel d'un coupon conditionnel de 1,50 %<sup>1</sup>, dès lors que l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 20 % par rapport à son Niveau Initial à une Date de Constatation des Coupons Conditionnels<sup>2</sup> ;

Un remboursement anticipé automatique possible du capital chaque trimestre, à partir du trimestre 6, dès lors que l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son Niveau Initial à une Date de Constatation de Remboursement Anticipé Automatique<sup>2</sup> (soit un taux de rendement annuel net maximum de 5,04 %<sup>3</sup>) ;

À l'échéance des 12 ans :

Un coupon conditionnel de 1,50 %<sup>1</sup> est versé au titre du dernier trimestre, dès lors qu'à la Date de Constatation Finale<sup>2</sup>, l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 20 % par rapport à son Niveau Initial ;

Un remboursement de l'intégralité du capital<sup>1</sup> dès lors qu'à la Date de Constatation Finale<sup>2</sup>, l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son Niveau Initial (soit un taux de rendement annuel net maximum de 5,06 %<sup>3</sup>) ;

Une perte en capital partielle ou totale égale à la baisse finale de l'Indice si elle clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale<sup>2</sup> (soit un taux de rendement annuel net strictement inférieur à 2,14 %<sup>3</sup>). L'investisseur subit dans ce cas une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'Indice.

Calypso Juin 2020 Part HO est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

### NB :

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions et/ou prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement.

Les montants présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation<sup>2</sup> ou à la Date d'Échéance le 13 Juillet 2032). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.

Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 29 Juin 2020) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique<sup>2</sup> ou d'Échéance<sup>2</sup> selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que de faillite, défaut de paiement et de mise en résolution du Garant de la formule.

<sup>1</sup> Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

<sup>2</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 10 pour le détail des dates.

<sup>3</sup> Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 29 Juin 2020) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique<sup>2</sup> ou d'Échéance<sup>2</sup> selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

## AVANTAGES/INCONVÉNIENTS

### AVANTAGES

- **Objectif de versement d'un coupon conditionnel de 1,50 %<sup>1</sup> chaque trimestre** dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation des Coupons Conditionnels<sup>2</sup>, l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 20 % par rapport à son Niveau Initial ;
- **Possible remboursement rapide** : potentiel remboursement anticipé automatique chaque trimestre, à partir du trimestre 6, dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation de Remboursement Anticipé Automatique<sup>2</sup>, l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son Niveau Initial ;
- **Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital<sup>1</sup> à l'échéance<sup>2</sup>** : dès lors que l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale<sup>2</sup>.

### INCONVÉNIENTS

- **Risque de perte partielle ou totale en capital :**  
**En cours de vie** : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie.  
**À l'échéance des 12 ans** : en cas de baisse de l'Indice de plus de 40 % par rapport à son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale<sup>2</sup>.  
Le produit est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- **Plafonnement des coupons** : le coupon potentiel est fixé à 1,50 %<sup>1</sup> par trimestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale<sup>2</sup> même en cas de hausse de l'Indice supérieure à ce montant.
- **L'Indice est calculé, dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. Le montant des dividendes nets réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an.**
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance** : elle peut varier de 1 an et demi à 12 ans ;
- **Risque de crédit** : l'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière. Ces notations qui peuvent être modifiées à tout moment ne sauraient constituer un argument à la souscription du produit.
- **Forte variabilité du montant remboursé à la Date d'Échéance<sup>2</sup>** : il est très sensible à une faible variation du niveau de l'Indice autour du seuil de perte en capital, soit 40 % de baisse par rapport à son Niveau Initial.

<sup>1</sup> Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

<sup>2</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 10 pour le détail des dates.

## DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

A la Date de Constatation Initiale, le 29 Juin 2020, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le retient comme son Niveau Initial.

### MÉCANISME DE VERSEMENT DES COUPONS CONDITIONNELS (TRIMESTRES 1 À 48)

Aux 48 Dates de Constatation des Coupons Conditionnels<sup>1</sup>, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son Niveau Initial :

Si l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 20 % par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur récupère, à la Date de Paiement des Coupons Conditionnels<sup>1</sup> correspondante :

**UN COUPON CONDITIONNEL DE 1,50 %<sup>2</sup>  
au titre du trimestre écoulé**

Si l'Indice clôture en baisse de plus de 20 % par rapport à son Niveau Initial :

**AUCUN COUPON N'EST VERSÉ AU TITRE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ**

Il est plus favorable pour un investisseur de recevoir un coupon au titre du trimestre écoulé que de ne recevoir aucun coupon. Il est à noter qu'aucun coupon ne sera versé après le remboursement anticipé automatique du produit.

### MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE (TRIMESTRES 6 À 47)

Aux 42 Dates de Constatation de Remboursement Anticipé Automatique<sup>1</sup>, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son Niveau Initial :

Si, à l'une de ces dates, l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son Niveau Initial, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique<sup>1</sup> correspondante :

#### **L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL<sup>2</sup>**

En plus du coupon conditionnel défini ci-dessus versé au titre du trimestre écoulé

*Soit un taux de rendement annuel net maximum de 5,06 %<sup>3</sup>.*

Sinon, le produit continue.

<sup>1</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 10 pour le détail des dates.

<sup>2</sup> Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

<sup>3</sup> Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 29 Juin 2020) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique<sup>1</sup> ou d'Échéance<sup>1</sup> selon les scénarios. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

## DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

### MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (TRIMESTRE 48)

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la Date de Constatation Finale, le 29 Juin 2032, le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son Niveau Initial :

Si, à cette date, l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance, le 13 Juillet 2032 :

#### L'INTÉGRALITÉ DU CAPITAL<sup>2</sup>

En plus du coupon conditionnel défini ci-dessus éventuellement versé au titre du trimestre écoulé

*Soit un taux de rendement annuel net maximum de 5,04 %<sup>3</sup>.*

Si, à cette date, l'Indice clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son Niveau Initial, l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance, le 13 Juillet 2032 :

#### LE CAPITAL<sup>2</sup> DIMINUÉ DE LA BAISSÉ DE L'INDICE

L'investisseur subit donc une perte en capital partielle ou totale correspondant à la baisse finale de l'Indice.

*Soit un taux de rendement annuel net maximum de 2,14 %<sup>3</sup>.*

<sup>1</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 10 pour le détail des dates.

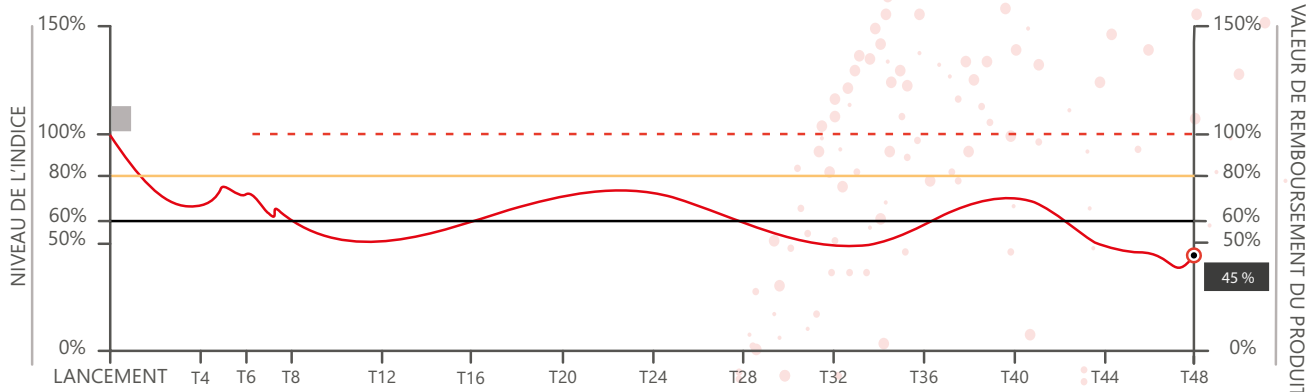
<sup>2</sup> Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

<sup>3</sup> Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 29 Juin 2020) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique<sup>1</sup> ou d'Échéance<sup>1</sup> selon les scénarios. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

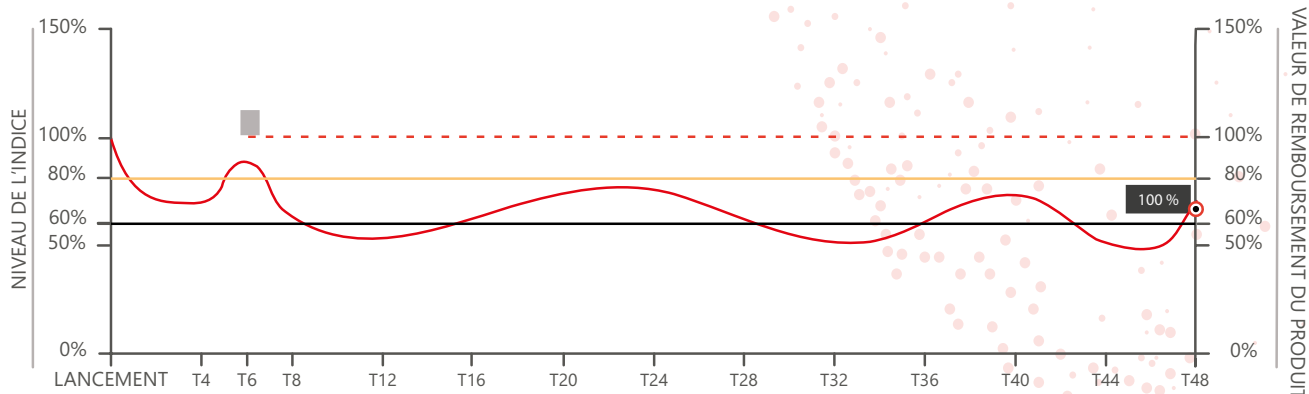
# ILLUSTRATIONS

- NIVEAU DE L'INDICE PAR RAPPORT À SON NIVEAU INITIAL
- VERSEMENT D'UN COUPON CONDITIONNEL TRIMESTRIEL DE 1,50%<sup>1</sup>
- POURCENTAGE DU CAPITAL REMBOURSÉ
- SEUIL DE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE 60 %
- SEUIL DE VERSEMENT DE COUPON CONDITIONNEL 80 %
- - - SEUIL DE DÉCLENCHEMENT DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE 100 %

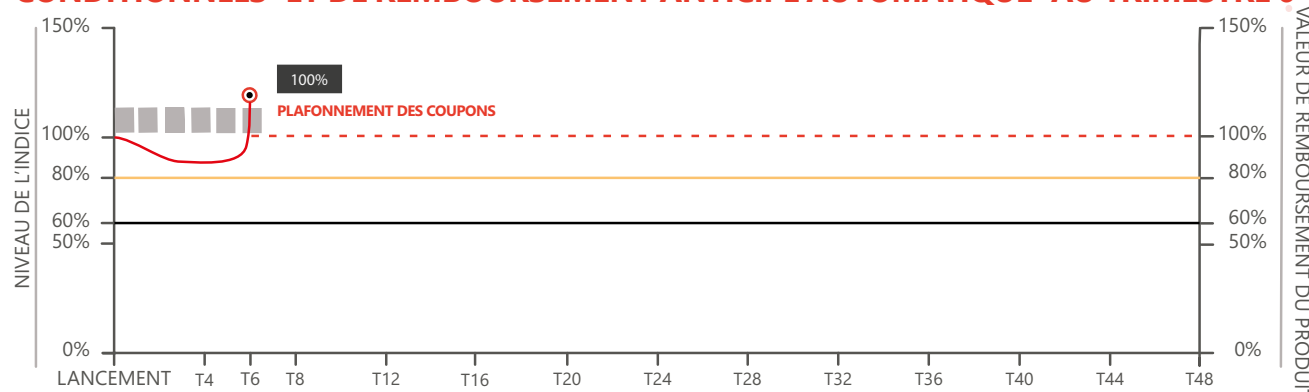
## SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE À LA DATE DE CONSTATATION FINALE<sup>2</sup>, EN DESSOUS DU SEUIL DE PERTE DE CAPITAL À L'ÉCHÉANCE



## SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSÉ DE L'INDICE À LA DATE DE CONSTATATION FINALE<sup>2</sup>, AU-DESSUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE



## SCÉNARIO FAVORABLE AVEC MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES COUPONS : FORTE HAUSSE DE L'INDICE À LA DATE DE CONSTATATION DES COUPONS CONDITIONNELS<sup>2</sup> ET DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE<sup>2</sup> AU TRIMESTRE 6



Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'Indice et du produit.

<sup>1</sup> Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

<sup>2</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 10 pour le détail des dates.

## ILLUSTRATIONS

### SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE À LA DATE DE CONSTATATION FINALE<sup>1</sup>, EN DESSOUS DU SEUIL DE PERTE DE CAPITAL À L'ÉCHÉANCE

- ❖ **Trimestre 1** : à la Date de Constatation des Coupons Conditionnels<sup>1</sup> l'Indice clôture en baisse mais cette baisse n'excède pas 20 % par rapport à son Niveau Initial. Un coupon de 1,50 %<sup>2</sup> est versé au titre du trimestre écoulé et le produit continue
- ❖ **Trimestre 2 à 5** : à chaque Date de Constatation des Coupons Conditionnels<sup>1</sup>, l'Indice clôture en baisse de plus de 20 % par rapport à son Niveau Initial, en dessous du seuil de versement des coupons conditionnels. Aucun coupon n'est versé au titre de ces trimestres et le produit continue.
- ❖ **Trimestres 6 à 47** : à chaque Date de Constatation des Coupons Conditionnels<sup>1</sup>, l'Indice clôture en baisse de plus de 20 % par rapport à son Niveau Initial. Aucun coupon n'est versé au titre de ces trimestres et le produit continue.
- ❖ **Trimestre 48** : la Date de Constatation Finale<sup>1</sup>, l'Indice clôture en baisse de 55 % par rapport à son Niveau Initial, en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance. Aucun coupon n'est versé au titre de ce trimestre et le produit est remboursé à l'échéance avec perte en capital.

**Montant remboursé : intégralité du capital<sup>1</sup> - 55 % = 45 % du capital<sup>1</sup>**, soit un taux de rendement annuel net de l'investissement de -7,22 %<sup>3</sup> (inférieur à celui de l'Indice égal à -6,41 %<sup>4</sup>)

### SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSÉ DE L'INDICE À LA DATE DE CONSTATATION FINALE<sup>1</sup>, AU-DESSUS DU SEUIL DE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE

- ❖ **Trimestres 1 à 5** : à chaque Date de Constatation des Coupons Conditionnels<sup>1</sup>, l'Indice clôture en baisse de plus de 20 % par rapport à son Niveau Initial, en dessous du seuil de versement des coupons conditionnels. Aucun coupon n'est versé au titre de ces trimestres et le produit continue.
- ❖ **Trimestre 6** : à la Date de Constatation des Coupons Conditionnels<sup>1</sup> et de Remboursement Anticipé Automatique<sup>1</sup>, l'Indice clôture en baisse mais cette baisse n'excède pas 20 % par rapport à son Niveau Initial. Un coupon de 1,50 %<sup>2</sup> est versé au titre du trimestre écoulé et le produit continue.
- ❖ **Trimestres 7 à 47** : à chaque Date de Constatation des Coupons Conditionnels<sup>1</sup> et de Remboursement Anticipé Automatique<sup>1</sup>, l'Indice clôture en baisse de plus de 20 % par rapport à son Niveau Initial. Aucun coupon n'est versé au titre de ces trimestres et le produit continue.
- ❖ **Trimestre 48** : à la Date de Constatation Finale<sup>1</sup>, l'Indice clôture en baisse de 32 % par rapport à son Niveau Initial, en dessous du seuil de versement des coupons conditionnels mais au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance. Aucun coupon n'est versé au titre de ce trimestre et le produit est remboursé à l'échéance avec perte en capital.

**Montant remboursé : intégralité du capital<sup>2</sup>**, soit un taux de rendement annuel net de l'investissement de -0,86 %<sup>3</sup> (supérieur à celui de l'Indice égal à -3,15 %<sup>4</sup> du fait du versement d'un coupon au trimestre 6 et du remboursement de l'intégralité du capital).

### SCÉNARIO FAVORABLE AVEC MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES COUPONS : FORTE HAUSSE DE L'INDICE À LA DATE DE CONSTATATION DES COUPONS CONDITIONNELS<sup>1</sup> ET DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE<sup>1</sup> AU TRIMESTRE 6

- ❖ **Trimestres 1 à 5** : à chaque Date de Constatation des Coupons Conditionnels<sup>1</sup>, l'Indice clôture en baisse mais cette baisse n'excède pas 20 % par rapport à son Niveau Initial. Cinq coupons de 1,50 %<sup>1</sup> sont versés au titre des trimestres écoulés et le produit continue.
- ❖ **Trimestre 6** : à la Date de Constatation des Coupons Conditionnels<sup>1</sup> et de Remboursement Anticipé Automatique<sup>1</sup>, l'Indice clôture en hausse de 15 % par rapport à son Niveau Initial, au-dessus des seuils de versement des coupons conditionnels et de remboursement anticipé automatique. Le produit est remboursé automatiquement par anticipation avec le versement d'un coupon de 1,50 %<sup>2</sup> au titre du trimestre écoulé.

**Montant remboursé : intégralité du capital<sup>2</sup> + un coupon de 1,50 %<sup>2</sup> au titre du trimestre écoulé** soit un taux de rendement annuel net de l'investissement de 4,94 %<sup>3</sup> (inférieur à celui de l'Indice égal à 9,50 %<sup>4</sup>, du fait du plafonnement des coupons).

<sup>1</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 10 pour le détail des dates.

<sup>2</sup> Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

<sup>3</sup> Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 29 Juin 2020) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique<sup>1</sup> ou d'Échéance<sup>1</sup> selon les scénarios. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

<sup>4</sup> Les taux de rendement annuel de l'Indice sont calculés dividendes réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % et sans frais.

# PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

## ZOOM SUR L'INDICE EURO ISTOXX® OCEAN CARE 40 DECREMENT 5 % INDEX

L'indice EURO iSTOXX® Ocean Care 40 Decrement 5 % Index est composé de 40 entreprises de l'univers STOXX®, choisies selon un critère de liquidité et un critère de respect des océans. Il a été lancé le 30 octobre 2019. Chaque société est évaluée sur 12 indicateurs de performance en matière d'attention portée à la préservation des océans. Cette notation est issue du modèle de Sustainalytics, un des leaders mondiaux de la recherche ESG (Environnementale, Sociale et de Gouvernance) auprès des investisseurs et des institutions financières.

Pour résumer, les caractéristiques de l'indice EURO iSTOXX® Ocean Care 40 Decrement 5 % Index sont :

- L'Indice est calculé par STOXX®, l'un des principaux fournisseurs d'indices de marché ;
- Les 40 meilleures entreprises en termes de capitalisation boursière ajustée selon le score Ocean de chacune des actions sont sélectionnées avec au minimum 2 entreprises par secteur ICB (sur un ensemble de 19 secteurs) ;
- La pondération des composants est proportionnelle à la capitalisation boursière ajustée selon le Score Ocean (Sustainalytics) de chacune des actions ;
- L'Indice est rebalancé chaque trimestre, aux mois de Mars, Juin, Septembre et Décembre.

L'Indice est calculé **en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an**. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'Indice a un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes nets distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Pour information, le niveau de dividendes nets distribués par la sélection de l'indice EURO iSTOXX® Ocean Care 40 est de 3 % en 2019 contre un prélèvement forfaitaire de 5 % pour l'indice EURO iSTOXX® Ocean Care 40 Decrement 5 % Index (source : Bloomberg).

Pour plus d'informations sur l'Indice, veuillez consulter le site :

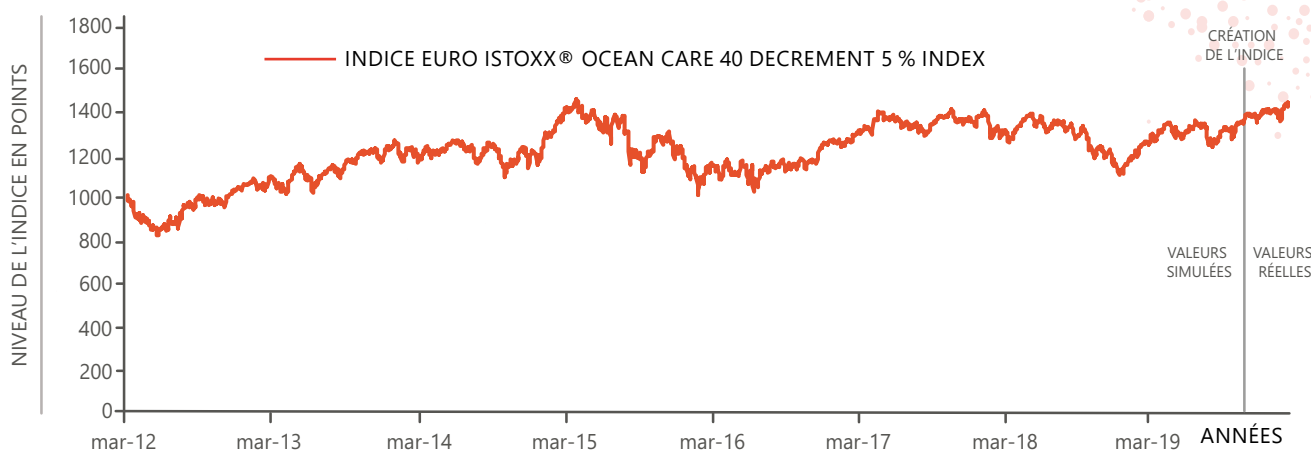
<https://www.stoxx.com/index-details?symbol=IXOCE5D>

Pour une information en français, il est également possible de consulter à titre informatif uniquement le site :

<https://www.zonebourse.com/EURO-ISTOXX-OCEAN-CARE-40-74059126/>

Afin d'éviter un doute quelconque, il est entendu que l'Agent de calcul n'utilisera pas nécessairement les données présentes sur ces sites pour effectuer les calculs relatifs à l'Indice ou aux titres de créance. Les entités du groupe BNP Paribas ne pourraient voir leur responsabilité engagée en cas d'erreurs ou omissions concernant les informations présentes sur ces sites internet.

## ÉVOLUTION DE L'INDICE DU 19 MARS 2012 AU 20 FÉVRIER 2020



### Performances cumulées de l'Indice au 20 Février 2020

1 an	3 ans	5 ans	Depuis le 19 Mars 2012
14,37%	12,72 %	6,55 %	40,35 %

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Source : Bloomberg, le 20 Février 2020



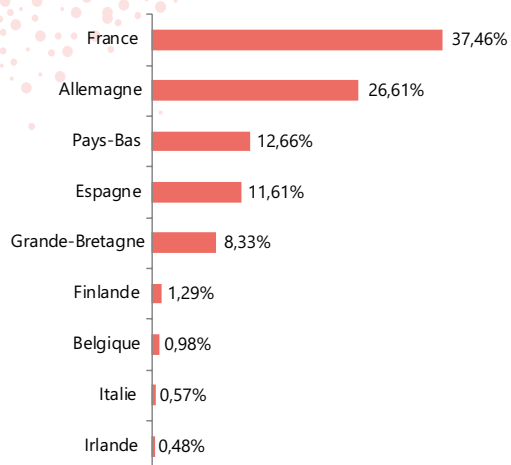
# PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

## COMPOSITION DE L'INDICE

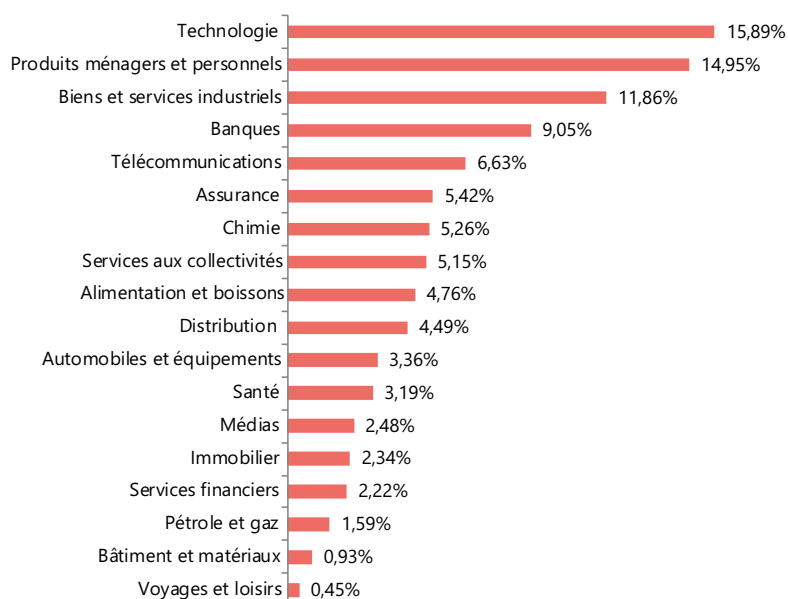
Les données suivantes datent du dernier rebalancement ayant eu lieu au mois de décembre 2019.

NOM	SECTEUR	NOM	SECTEUR
Groupe Bruxelles Lambert SA	Services financiers	Danone SA	Alimentation et boissons
UCB SA	Santé	BNP Paribas SA	Banques
Bayerische Motoren Werke AG	Automobiles et équipements	AXA SA	Assurance
Daimler AG	Automobiles et équipements	Eiffage SA	Bâtiment et matériaux
Deutsche Boerse AG	Services financiers	Kering SA	Distribution
Deutsche Telekom AG	Télécommunications	LVMH	Produits ménagers et personnels
E.ON SE	Services aux collectivités	L'Oreal SA	Produits ménagers et personnels
Linde PLC	Chimie	Orange SA	Télécommunications
Muenchener Rueckver AG	Assurance	Pernod Ricard SA	Alimentation et boissons
SAP SE	Technologie	Safran SA	Biens et services industriels
Siemens AG	Biens et services industriels	Sodexo SA	Voyages et loisirs
Symrise AG	Chimie	Vivendi SA	Médias
Vonovia SE	Immobilier	Kingspan Group PLC	Bâtiment et matériaux
Iberdrola SA	Services aux collectivités	Snam SpA	Pétrole et gaz
Industria de Diseno Textil SA	Distribution	ASML Holding NV	Technologie
Repsol SA	Pétrole et gaz	ING Groep NV	Banques
Banco Santander SA	Banques	Koninklijke Philips NV	Santé
Telefonica SA	Télécommunications	Unilever NV	Produits ménagers et personnels
Nokia Oyj	Technologie	UnibailRodamcoWestfield	Immobilier
Airbus SE	Biens et services industriels	Wolters Kluwer NV	Médias

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



## RÉPARTITION SECTORIELLE



Source : Bloomberg, le 20 Février 2020

# PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

<b>Code ISIN</b>	FR0013487923
<b>Forme juridique</b>	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance dans le cadre du (i) Prospectus de Base de l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the issue of unsubordinated Notes », daté du 3 Juin 2019 et approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° 19-239 ainsi que (ii) des Conditions Définitives en date du 6 Mars 2020
<b>Émetteur</b>	BNP Paribas Issuance B.V. <sup>1</sup> , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais
<b>Garant de la formule</b>	BNP Paribas S.A. <sup>1</sup> . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice
<b>Agent de calcul</b>	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflit d'intérêts)
<b>Montant de l'émission</b>	30 000 000 €
<b>Valeur nominale</b>	1 000 €
<b>Prix d'émission</b>	100 %
<b>Éligibilité</b>	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation uniquement
<b>Cotation</b>	Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)
<b>Période de souscription</b>	Du 6 Mars 2020 au 29 Juin 2020
<b>Garantie en capital</b>	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance
<b>Commissions de distribution</b>	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. à des tiers. Elles couvrent les coûts de distribution et sont d'un montant maximum annuel égal à 1 % TTC du montant placé par le distributeur. Le détail de ces commissions est disponible sur demande effectuée auprès du distributeur. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat
<b>Sous-jacent</b>	Indice EURO iSTOXX® Ocean Care 40 Decrement 5 % Index (dividendes réinvestis et retranchement d'un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an) – Code Bloomberg IXOCE5D Index
<b>Date d'émission</b>	6 Mars 2020
<b>Date de Constatation Initiale</b>	29 Juin 2020
<b>Dates de Constatation des Coupons Conditionnels</b>	Le 29 de chaque mois de Septembre, Décembre, Mars et Juin, ou si le 29 n'est pas un jour de bourse, le jour de bourse suivant, du 29 Septembre 2020 au 29 Juin 2032
<b>Dates de Paiement des Coupons Conditionnels</b>	10 jours ouvrés après la Date de Constatation des Coupons Conditionnels correspondante
<b>Dates de Constatation de Remboursement Anticipé Automatique</b>	Le 29 de chaque mois de Septembre, Décembre, Mars et Juin, ou si le 29 n'est pas un jour de bourse, le jour de bourse suivant, du 29 Décembre 2021 au 29 Mars 2032
<b>Dates de Remboursement Anticipé Automatique</b>	10 jours ouvrés après la Date de Constatation de Remboursement Anticipé Automatique correspondante
<b>Date de Constatation Finale</b>	29 Juin 2032
<b>Date d'Échéance</b>	13 Juillet 2032
<b>Publication de la Valorisation</b>	Valorisation quotidienne, dans des conditions normales de marché, publiée sur la page Reuters [FR0013487923=BNPP], Telekurs et sur Bloomberg. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
<b>Double valorisation</b>	Une double valorisation sera assurée, tous les quinze (15) jours par la société Refinitiv, société indépendante du Groupe BNP Paribas.
<b>Marché secondaire</b>	Liquidité quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente maximum de 1 %.

<sup>1</sup> Notations de crédit au 20 Février 2020 : BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+  
BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

# INFORMATIONS IMPORTANTES

## PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

L'investisseur est invité à consulter la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de Base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

**Risque lié au sous-jacent** – Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'Indice et donc à l'évolution du marché actions européen.

**Risque découlant de la nature du produit** – En cas de revente du produit avant l'échéance<sup>1</sup> ou, selon le cas, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique<sup>1</sup>, alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur Dates d'Échéance<sup>1</sup>. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. **Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendante.**

**Risques de marché** - Le prix de revente du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction du niveau de l'Indice, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la Date de Constatation Finale<sup>1</sup>, si l'Indice clôture aux alentours de 40 % de baisse par rapport à son Niveau Initial.

**Risques de liquidité** - Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.

**Risque de crédit** – L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule et supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant de la formule, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant de la formule au titre de la garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.

## AVERTISSEMENT

Calypso Juin 2020 Part HO (ci-après les « titres de créance ») sont des titres de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé) et utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation libellés en unités de compte. Les principales caractéristiques des titres de créance exposées dans ce document à caractère promotionnel n'en sont qu'un résumé. Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les titres de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les titres de créance au regard de leur situation financière, après avoir lu le présent document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les titres de créance. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation sur les titres de créance en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle.

La documentation juridique des titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base de l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the issue of unsubordinated Notes », daté du 3 Juin 2019 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro 19-239, (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 6 Mars 2020, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »). L'approbation du prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de l'AMF sur la qualité des titres de créance faisant l'objet de cette communication à caractère promotionnel. Les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de Base. Les investisseurs sont également invités à prendre connaissance du Document d'Informations Clés disponible à l'adresse <http://kid.bnpparibas.com/FR0013487923-FR.pdf>. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule, un risque de marché ainsi qu'un risque lié à la liquidité du titre de créance. En cas d'incohérence entre ce document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance, cette dernière prévaudra. La documentation juridique est disponible sur le site de l'Émetteur <https://rates-globalmarkets.bnpparibas.com/gm/Public/LegalDocs.aspx> à l'exception des Conditions Définitives et du Résumé spécifique de l'émission disponibles sur demande auprès du distributeur.

<sup>1</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 10 pour le détail des dates.



SILEX

SILEX FINANCE

9 rue Beaujon, 75008 PARIS

T : +33 1 83 75 91 94

Mail : [contact@silex-fi.com](mailto:contact@silex-fi.com)

[www.silex-partners.com](http://www.silex-partners.com)

© 2020 S I L E X INVESTMENT PARTNERS SA. TOUS DROITS RÉSERVÉS.